



Communiqué de presse

---

Paris, le 27 janvier 2020

***MOULINVEST : confirmation de l'accord de dérogation du pool bancaire relatif à un investissement additionnel***

**MOULINVEST**, Groupe industriel familial spécialisé dans l'éco-construction, le bois énergie et l'imprégnation du bois, confirme l'obtention de l'accord de dérogation à la clause d'investissement additionnel prévue au contrat de prêt syndiqué pour son projet Horizon 2020.

Pour rappel, le Groupe Moulinvest a engagé un plan d'investissement industriel baptisé Horizon 2020 dont le financement a notamment été assuré par le biais d'un crédit syndiqué. Le contrat de prêt afférent est assorti d'une clause conventionnelle limitant le montant annuel des investissements additionnels.

Le management avait adressé à son pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à cette clause, à la suite du constat du dépassement de l'enveloppe autorisée sur 2019. Cette situation, susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior, avait été précisée en détail dans les états financiers consolidés publiés le 6 décembre 2019.

L'accord du pool bancaire sur la dérogation relative au dépassement de la limite d'investissements additionnels autorisés a été formalisé et reçu par la Société en janvier 2020.

### *A propos de Moulinvest :*

Fondée en 1916, MOULINVEST se positionne en tant qu'acteur intégré de la filière bois. Le Groupe, au travers de ses filiales Scierie Moulin, Moulin Bois Energie, France Bois Imprégnés et Scierie de Sainte Agathe a réalisé un chiffre d'affaires de 64,0 millions d'euros au titre de l'exercice 2018-2019. MOULINVEST, en combinant maîtrise des approvisionnements, innovation, capacité de production et maîtrise des réseaux commerciaux, est sur les rangs pour figurer parmi les trois premiers acteurs industriels français sur le marché durablement porteur de l'éco-construction pour atteindre les objectifs de rendements thermiques type BBC (Bâtiments Basse Consommation) ou « Maison passive » préconisés par le Grenelle de l'Environnement.

Le Groupe MOULINVEST bénéficie également d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation en autoclave des bois en vue de leur assurer une très grande durabilité dans des conditions d'utilisation difficiles. Cette compétence permet au Groupe d'occuper une place de référence sur le marché de l'imprégnation et la fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. MOULINVEST commercialise également une large gamme de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs sous la marque DECOVERT (lames de terrasses, poteaux, traverses...).

MOULINVEST a également engagé une stratégie offensive afin de valoriser les connexes de bois issus de l'activité de découpe du bois en exploitant un nouveau site industriel dédié à la production d'électricité à partir de la biomasse (cogénération) et la fabrication de granulés de bois destinés au chauffage individuel et collectif. MOULINVEST a été sélectionné en janvier 2010 par la Commission de Régulation de l'Energie pour la création d'une unité de production et de revente d'électricité qui devrait générer des revenus sécurisés sur 20 ans.

Grâce à cette offre de services élargie, le Groupe MOULINVEST est présent sur tous les métiers du bois à forte valeur ajoutée, ce positionnement unique en France lui permet d'accéder à un portefeuille clients constitué d'institutionnels et de grandes enseignes de la distribution tout en optimisant la sécurisation des conditions d'achats grâce à la mise en place d'une politique de gestion centralisée.



[www.moulinvest.com](http://www.moulinvest.com)

### **ACTIFIN**

Benjamin LEHARI

01 56 88 11 25

[blehari@actifin.fr](mailto:blehari@actifin.fr)